ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N º 3385

présenté par M. Ravier

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Substituer aux mots:

« une fin de vie libre et choisie »

les mots:

« ne pas faire l'objet d'un acharnement thérapeutique en fin de vie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Puisque l'un des arguments principaux de cette proposition de loi est un sondage de 2019, prenons compte un sondage Ifop du 10 Ne pas faire l'objet d'un acharnement thérapeutique représente l'une des deux priorités pour 46% Français, seulement 24% pour pouvoir obtenir l'euthanasie. contre Il convient donc de respecter les attentes prioritaires des Français.